

<http://circ-maromme.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article265>



# Préparation de la rentrée 2020 : circulaires et textes

- Administratif -



Date de mise en ligne : jeudi 20 août 2020

---

Copyright © Circonscription de Maromme - Tous droits réservés

---

[Parution au Bulletin officiel n° 28 du 10 juillet 2020 de la CIRCULAIRE RENTREE 2020](#)

*I. Modalités pratiques de la rentrée*

*II. Une priorité absolue : consolider les apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée*

*III. Poursuivre l'élévation générale du niveau*

*IV. Garantir à tous les élèves en situation de handicap une solution adaptée*

[Rentrée scolaire - plan de continuité pédagogique](#)




Retrouvez également **les priorités d'enseignement et les outils de positionnement pour l'école :**

[Priorités pédagogiques et outils de positionnement pour la période septembre-octobre](#)

*"Pour chacun des niveaux d'enseignement, de l'école élémentaire au lycée, des priorités sont indiquées afin de conforter les apprentissages de l'année précédente et d'aborder les nouvelles notions. Des outils de positionnement permettant d'observer les acquis des élèves dès les premiers jours de classe sont également mis à disposition".*

[Consultez la page consacrée aux modalités pratiques de la rentrée et retrouvez-y le protocole sanitaire](#)

[Au BO du 30 juillet 2020 : programmes d'enseignement pour le primaire et le secondaire](#)

-  > Un arrêté modifie le programme d'enseignement de l'école maternelle. *La loi de refondation de l'École crée un cycle unique pour l'école maternelle et souligne sa place fondamentale comme première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun.*
-  > Un arrêté concerne les programmes pour le cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), cycle de consolidation (cycle 3) et cycle des approfondissements (cycle 4).
-  > Un ouvrage de terminologie grammaticale qui *"a pour vocation d'énumérer, de définir et d'illustrer d'exemples simples un ensemble structuré de notions grammaticales, dont la connaissance est requise pour être en mesure d'enseigner la grammaire dans les classes des premier et second degrés."*